

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2910)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL153

présenté par
Mme Zanetti, rapporteure

ARTICLE 26 BIS B

A la fin du premier alinéa, substituer par deux fois aux mots :

« relevant de »

les mots

« régies par »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.